



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-087

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2022

# Sommaire

## **DDTM 22 / Direction**

22-2022-04-28-00003 - Décision portant subdélégation de signature des affaires générales signée le 28 avril 2022 par M. Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (6 pages) Page 3

22-2022-04-28-00004 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 28 avril 2022 par M. Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (8 pages) Page 10

## **DREAL BRETAGNE /**

22-2022-04-29-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature à des agents de la DREAL Bretagne (5 pages) Page 19

## **SGCD / SRU**

22-2022-04-28-00001 - Arrêté du 28 avril 2022 portant délégation de signature en matière domaniale à M. Christian LE BUHAN, directeur départemental des Finances publiques des Côtes-d'Armor (2 pages) Page 25

22-2022-04-28-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'administration provisoire des successions non réclamées, de curatelle des successions vacantes, de gestion et de liquidation des successions en déshérence dans le département des Côtes d'Armor (2 pages) Page 28

DDTM 22

22-2022-04-28-00003

Décision portant subdélégation de signature des affaires générales signée le 28 avril 2022 par M. Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer**

## **Décision portant subdélégation de signature**

M. Pierre BESSIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts  
Directeur départemental des territoires et de la mer

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelle ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 2022 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)  
 Prefet22  Prefet22

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2022 à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- **M. Eric HENNION**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

**Article 2 :** La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

**M. Philippe PAYET**, chef du service risques, sécurité, bâtiments,  
**Mme Claudine GUYADER-PERON** adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Bernard DIDIER**, chef du service environnement,  
**M. Bruno LEBRETON**, adjoint au chef du service environnement et chef de la MISEN,

**Mme Nadine TURPIN**, cheffe du service agriculture et développement rural,  
**M. Yannick CORNEC**, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural,

**Mme Gwenael HERVOUET**, cheffe du service planification, logement, urbanisme,  
**Mme Véronique CHAPEL**, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme et cheffe du pôle planification,  
**M. Jean-Matthieu HOUPPE**, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité politique de la ville,

**M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD**, chef du service activités maritimes,  
**Mme Martine POUILLAIN**, adjointe au chef du service activités maritimes et cheffe de l'unité gens de mer-navires,

**M. Pierre PIQUET**, chef du service aménagement mer et littoral,  
**M. Didier FROUX**, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,  
**M. Fabien MAROCCO**, adjoint au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines,

**Mme Priscille GHESQUIERE**, cheffe du service observations, foncier et transitions,  
**M. Jean-François COROUGE**, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière.

**Article 3 :** La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

**Mme Nadine PANSART**, chargée de missions « qualité-performance », assistante prévention à la direction,

**M. Rémy HENNEL**, chef de l'unité sécurité routière au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Steffy DILLENSCHNEIDER**, cheffe de l'unité éducation routière au service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Morgane QUEMERCH**, adjointe au cheffe de l'unité éducation routière au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Sophie RIBOD**, cheffe de l'unité risques et nuisances au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Martine ROUXEL**, chargée d'études risques et nuisances, référente inondation-démarche PAPI au service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Didier ROBIN**, chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Bertrand BARRES**, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Claudine LEBORGNE**, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement au service environnement,

**M. Pascal COSSON**, chef de l'unité milieux aquatiques au service environnement,

**Mme Pauline HERBERT**, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

**M. Marc L'HERMITTE**, adjoint au chef de la MISEN au service environnement,

**M. Marc BONENFANT**, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

**Mme Caroline CHARPENTIER**, cheffe de l'unité aménagement et foncier agricole au service agriculture et développement rural,

**Mme Laurence DIJOUX**, cheffe de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

**Mme Pauline MOUILLON**, cheffe de l'unité filières et territoires au service agriculture et développement rural,

**M. Yves COATANOAN**, chef de l'unité politique agricole commune au service agriculture et développement rural,

**Mme Diane-Marie LUBAC**, cheffe de l'unité transition agro-écologique au service agriculture et développement rural,

**Mme Véronique LE GARREC**, cheffe de l'unité planification et animation du réseau du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

**M. Guillaume POULIQUEN**, chef de l'unité planification et actions transversales du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Nathalie GAY**, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Isabelle LOUARN**, cheffe de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN**, cheffe de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Clémentine VOISIN**, cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Armelle BONENFANT**, adjointe à la cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Arielle CHARPENTIER**, responsable application droit des sols,

**M. Jean-Luc LE GALL**, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité,

**M. Anthony MARC**, chef de l'unité climat-énergie au service observations, foncier et transitions,

**M. Nicolas REMOND**, chef de l'unité système d'information territorial au service observations, foncier et transitions,

**M. Pierre-Yves DANIEL**, adjoint au chef de l'unité système d'information territorial au service observations, foncier et transitions,

**M. Eric PARIZE**, chef de l'unité territoires et paysages au service observations, foncier et transitions,

**M. Edouard MORIN**, chef de l'unité études et mobilités au service observations, foncier et transitions,

**M. Louis BRÉGEAT**, adjoint au chef de l'unité études et mobilités au service observations, foncier et transitions,

**M. Stéphane BURGUÉ**, chef de l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

**Mme Véronique FLATRES**, instructrice réglementation maritimes-plaisance à l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

**M. Régis QUELLEC**, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**M. Yannick ROBIN**, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**M. Gilles ALLANIC**, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**Mme Aurélie DAVID**, adjointe à la cheffe de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**M. Sébastien GOMEZ**, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**Mme Christelle BOURGES**, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**Mme Magali LECLERCQ**, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral,

**Article 4** : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les délégués territoriaux ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

**Mme Morgane THIEUX-LAVAU**R, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,

**M. Franck RICHTER**, délégué territorial de Dinan,

**M. Benoît BOUBENNEC**, délégué territorial de Lannion,

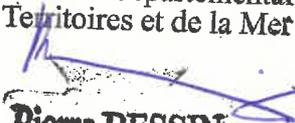
**Mme Maryvonne HUBY**, déléguée territoriale de Guingamp-Rostrenen,

**Article 5** : La délégation de signature relative aux décisions en matière de dérogations exceptionnelles aux interdictions saisonnière de circulation édictée dans le département à l'encontre des véhicules affectés aux transports routiers de marchandises et d'un poids total en charge ou roulant de plus de 7,5 tonnes est exercée en tant que cadre de permanence et dans cette seule situation par : Benoît BOUBENNEC, Véronique CHAPEL, Yannick CORNEC, Jean-François COROUGE, Bernard DIDIER, Didier FROUX, Priscille GHESQUIERE, Claudine GUYADER-PERON, Gwenael HERVOUET, Jean-Mathieu HOUPE, Maryvonne HUBY, Bruno LEBRETON, Morgane THIEUX-LAVAU, Philippe PAYET, Pierre PIQUET, Martine POUILLAIN, Franck RICHTER et Nadine TURPIN.

**Article 6** : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **28 AVR. 2022**

Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer

  
**Pierre BESSIN**

28 AVR 2022

Direction départementale  
des territoires et de la mer

22-2022-04-28-00003

DDTM 22

22-2022-04-28-00004

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 28 avril 2022 par M. Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer**

**Décision portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics**

M. Pierre BESSIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,  
directeur départemental des territoires et de la mer,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

**Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)  
 Prefet22 Prefet22

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 2022 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**1.1** La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

**1.2** Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS		
<b>SERVICE RISQUES SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>  BOP 181, 203, 207	M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments  Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>  BOP 135, 362, 363	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme  Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>  BOP 205	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes  Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes	
<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b>	M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral  M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral	

<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b> BOP 113 et 205	M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b> BOP 113 et 162	M. Bernard DIDIER, chef du service environnement  M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement	
<b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b> BOP 149	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural  M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural	
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b> BOP 113 et 135	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière	

LES UNITÉS DU SIÈGE		
<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ, BÂTIMENTS</b> Éducation routière BOP 207	Mme Steffy DILLÉNSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière  Mme Morgane QUEMERCH, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	4 000 euros TTC
Risques-nuisances BOP 181 et 203	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	
Sécurité routière BOP 207	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b> BOP 135	<b>Logement privé :</b> Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé  <b>Politiques du logement :</b> Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement  <b>Application du droit des sols :</b> Mme Clémentine VOISIN, cheffe de l'unité application du droit des sols	4 000 euros TTC

<p><b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b></p> <p>BOP 135</p>	<p><b>Planification, SCoT et littoral :</b> Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral</p> <p><b>Planification et actions transversales :</b> M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales</p> <p><b>Planification et animation du réseau :</b> Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b></p> <p>BOP 205</p>	<p><b>Littorale des affaires maritimes :</b> M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p>BOP 205</p>	<p><b>Cultures marines :</b> Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p>BOP 113</p>	<p><b>Domaine public maritime :</b> Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littora</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b></p> <p>BOP 113 et 135</p>	<p><b>Études et mobilités :</b> M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p>BOP 113 et 162</p>	<p><b>Milieux aquatiques :</b> M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques</p> <p><b>Ressource en eau et assainissement :</b> Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p>BOP 162</p>	<p><b>Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture :</b> Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p>	<p>4 000 euros TTC</p>

**Article 2 :** La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : milieu, marin, paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État ;
- BOP 181 : prévention des risques ;
- BOP 203 : infrastructures et services de transports ;
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes ;
- BOP 207 : sécurité et éducation routière ;
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- BOP 362 : plan de relance - écologie ;
- BOP 363 : plan de relance - compétitivité.

**Article 3 :** Dans la limite de leurs attributions et compétences, la subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait ;
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire ;
- effectuer les opérations de rétablissement de crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) le cas échéant.

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	M. Philippe PAYET, chef du service risques sécurité bâtiments  Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiments	BOP 181,203, 207
--	--	------------------

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	Mme Isabelle GUENO, gestionnaire éducation et sécurité routières	BOP 207
	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	BOP 181 - 203
	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe d'unité éducation routière  Mme Morgane QUEMERC'H, adjoite à la cheffe de l'unité éducation routière  M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	BOP 207
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme  Mme Véronique CHAPEL, adjoite à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoite à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement  Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé,  Mme Isabelle COULMIN	BOP 135 - 362 -363
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b>	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoite à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière  M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités	BOP 113 et 135  BOP 113 et 135
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes  Mme Martine POUILLAIN, adjoite au chef du service activités maritimes	BOP 205

<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>	Mme Valérie JAOUEN	BOP 205
<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b>	<p>M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral</p> <p>Mme Nadine HALL</p>	<p>BOP 113 et 205</p> <p>BOP 113</p>
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b>	<p>M. Bernard DIDIER, chef du service environnement</p> <p>M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement</p> <p>Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p> <p>Mme Sylviane HINAULT</p> <p>Mme Odile DUMARGUE</p>	<p>BOP 113 et 162</p> <p>BOP 162</p>
<b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>	<p>Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural</p> <p>M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural</p> <p>Mme Pauline MOUILLON, cheffe de l'unité filières et territoires</p> <p>M. Guillaume RIBOD</p> <p>Mme Marie-Claude PIROTAIS</p> <p>Mme Christine GOUEDARD</p> <p>Mme Marie BALLOUARD, agent contractuel</p>	BOP 149

#### **Article 4 : Interface Galion**

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenaél HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- M. Jean-Matthieu HOUPPE, adjoint à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Isabelle GUEHENNEUX, chargée des aides à la pierre du parc public de l'unité renouvellement urbain et logement public du service planification, logement, urbanisme.

**Article 5 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **28 AVR. 2022**

**Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer**

  
**Pierre BESSIN**

DREAL BRETAGNE

22-2022-04-29-00001

Arrêté portant subdélégation de signature à des  
agents de la DREAL Bretagne

**ARRETE**  
**portant subdélégation de signature à des agents de la DREAL BRETAGNE**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Stéphane ROUVE, préfet des Côtes-d'Armor,

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2022 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé donnant délégation de signature à Monsieur Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour le département des Côtes-d'Armor, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de la compétence prévue par cet arrêté, aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

**Pour les directeurs adjoints** : Il est donné délégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à M. Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé lui portant délégation

de signature, à :

- **M. Thierry ALEXANDRE, directeur adjoint** de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.
- **Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe** de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

**Pour les chefs de service, les chefs d'unités départementales, les adjoints aux chefs de service, les chefs de divisions et certains chefs d'unité et d'antennes cités aux articles 2 à 5 ci-après, dans les limites de leurs attributions et du champ de compétence tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.**

### **Article 2 : Service climat, énergie, aménagement, logement (CEAL)**

**Madame Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service climat, énergie, aménagement, logement**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Monsieur Philippe BAUDRY, adjoint à la cheffe de service** pour les décisions pour lesquelles la chef de service a reçu délégation de signature.

#### **Division climat, air, énergie, construction**

**Monsieur Philippe BAUDRY, adjoint à la cheffe de service et chef de la division climat, air, énergie, construction**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Marie-Claude LILAS**, adjointe au chef de division pour les décisions pour lesquelles la chef de division a reçu délégation de signature.

#### **Division aménagement, urbanisme et logement**

**Monsieur Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme, logement** à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

### **Article 3 : Service prévention des pollutions et des risques (PPR)**

**Madame Florence TOURNAY, cheffe du service prévention des pollutions et des risques**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service.

- Pour les déchets**, uniquement les décisions relatives aux transferts transfrontaliers de déchets dans le cadre de l'application du règlement communautaire n°1013/2006 du 14 juin 2006,
- Pour les échanges de quotas air** : uniquement les décisions relatives aux contrôles et transmission électronique au ministère en charge de l'écologie des déclarations des émissions dans le cadre du système d'échange de quota d'émissions de gaz à effet de serre,
- Pour la gestion du sous-sol, uniquement** :
  - les décisions relatives aux mines concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police,
  - les décisions relatives aux carrières concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police.
- Pour les équipements sous pression** : toutes les décisions, sauf celles prévues au point 5 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté,
- Pour les canalisations** : sauf pour les exceptions prévues au point 6 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Sylvie VINCENT**, adjointe à la cheffe de service pour les décisions pour lesquelles la cheffe de service a reçu délégation de signature.

#### Division des risques chroniques

**Madame Sylvie VINCENT, adjointe à la cheffe de service et cheffe de la division des risques chroniques et sous-sol**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

- Pour les déchets**, uniquement les décisions relatives aux transferts transfrontaliers de déchets dans le cadre de l'application du règlement communautaire n°1013/2006 du 14 juin 2006,
- Pour les échanges de quotas air** : uniquement les décisions relatives aux contrôles et transmission électronique au ministère en charge de l'écologie des déclarations des émissions dans le cadre du système d'échange de quota d'émissions de gaz à effet de serre,
- Pour la gestion du sous-sol, uniquement** :
  - les décisions relatives aux mines concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police,
  - les décisions relatives aux carrières concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police.

#### Division risques naturels, hydrauliques et sous-sol

**Monsieur Nicolas BOUVIER, chef de la division des risques naturels et hydrauliques**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

#### Division prévision des crues et hydrométrie

**Madame Anne MORANTIN, cheffe de la division prévision des crues et hydrométrie**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

#### Division des risques technologiques

**Monsieur Thierry HERBAUX, chef de la division des risques technologiques**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

- Pour les équipements sous pression** : toutes les décisions, sauf celles prévues au point 5 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté,
- Pour les canalisations** : sauf pour les exceptions prévues au point 6 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

#### **Article 4 : Service du patrimoine naturel (PN)**

**Madame Isabelle GRYTEN, cheffe du service patrimoine naturel**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service, à l'exception de celles visées au point 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté, relatives aux sites inscrits et sites classés.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel**, pour les décisions pour lesquelles la cheffe de service a reçu délégation de signature.

#### Division biodiversité, géologie et paysages

**Madame Alice NOULIN, cheffe de la division biodiversité, géologie et paysages**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions à l'exception de celles visées au point 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté, relatives aux sites inscrits et sites classés.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Monsieur Julian VIRLOGEUX**, adjoint à la cheffe de division pour les décisions pour lesquelles la cheffe de la division a reçu délégation de signature.

#### **Article 5 : Service Infrastructures, sécurité transports (IST)**

**Monsieur Alexandre DUPONT, chef du service infrastructures, sécurité transports**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service, sauf les décisions prévues au point 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service infrastructures, sécurité transports**, pour les décisions pour lesquelles le chef de service a reçu délégation de signature.

#### Division mobilités et maîtrise d'ouvrage

**Madame Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

#### Unité maîtrise d'ouvrage routière

**Monsieur Patrick GOMI, chef de l'unité maîtrise d'ouvrage routière**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

#### Unité mobilités

**Madame Anne-Françoise RAFFRAY, cheffe de l'unité mobilités**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

#### Division des transports routiers et sécurité des véhicule

**Monsieur Yannick GALARD, chef de la division transports routiers et sécurité des véhicules**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

#### Unité homologation et sécurité des véhicules

**Madame Anne ROBIN, cheffe de l'unité homologation et sécurité des véhicules**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, sauf les décisions prévues au point 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

**Monsieur Damien ROLLAND, référent véhicules**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, sauf les décisions prévues au point 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

**Monsieur Sébastien PRUNIER, référent véhicules**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, sauf les décisions prévues au point 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

**Monsieur Benoît LE SCIELLOUR, chef d'antenne du département**, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, sauf les décisions prévues au point 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 6 : Cheffe de l'unité départementale (UD22)**

**Madame Anne VAUTIER LARREY**, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son unité y compris celles relatives à l'homologation et à la sécurité des véhicules, à l'exception de celles figurant au point 4 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Lucie ROGER**, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor pour les décisions pour lesquelles la cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor a reçu délégation de signature.

**Article 7 :** Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

**Article 8 :** Les attributions de chaque service sont déclinées dans l'arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

**Article 9 :** Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

**Article 10 :** Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, le 29 avril 2022

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Bretagne**

A blue ink signature consisting of a vertical line that curves to the right at the top, followed by a horizontal line that loops back to the left and then underlines the name.

**Eric FISSE**

SGCD

22-2022-04-28-00001

Arrêté du 28 avril 2022 portant délégation de signature en matière domaniale à M. Christian LE BUHAN, directeur départemental des Finances publiques des Côtes-d'Armor

**ARRETE**  
**portant délégation de signature en matière domaniale à**  
**M. Christian LE BUHAN,**  
**directeur départemental des Finances publiques**  
**des Côtes-d'Armor**

**Le Préfet des Côtes-d'Armor**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par les décrets n°2012-146 du 16 février 2010 et n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**Vu** le décret n°2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Christian LE BUHAN, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques du département des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972, rendant applicable dans le département, le régime des procédures foncières institué par les articles R.1212-9 et R.1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques et par le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à M. Christian LE BUHAN, directeur départemental des Finances publiques du département des Côtes-d'Armor, à l'effet de signer les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales, incluant les actes de cession et d'acquisitions.

**Article 2 :** Délégation est donnée à M. Christian LE BUHAN, à l'effet d'exercer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les prérogatives conférées par le code de la commande publique au

pouvoir adjudicateur, ainsi que les droits et obligations découlant des clauses contractuelles régissant les marchés de l'Etat, et ce aux fins d'effectuer l'ensemble des opérations dématérialisées de passation des marchés publics.

**Article 3 :** En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008, M. Christian LE BUHAN peut subdéléguer sa signature aux agents de catégorie A de son service par décision notifiée aux agents et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

**Article 4 :** La Secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des Finances publiques des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **28 AVR. 2022**

Le Préfet,



Stéphane ROUVÉ

*Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

SGCD

22-2022-04-28-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière d'administration provisoire des  
successions non réclamées, de curatelle des  
successions vacantes, de gestion et de  
liquidation des successions en déshérence dans  
le département des Côtes d'Armor

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
DE BRETAGNE  
ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative  
Avenue Janvier  
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**Arrêté de subdélégation de signature en matière d'administration provisoire des successions non réclamées, de curatelle des successions vacantes, de gestion et de liquidation des successions en déshérences dans le département des Côtes-d'Armor**

- VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** Le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- VU** Le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- VU** L'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifiés par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;
- VU** L'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor en date du 27 avril 2022 accordant délégation de signature, à M. Hugues BIED-CHARRETON, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine à l'effet de signer, dans la limites de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Côtes-d'Armor ;

**ARRETE :**

**Art.1.** La délégation de signature qui est conférée à M. Hugues BIED-CHARRETON, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 avril 2022, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Côtes d'Armor, sera exercée par Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des Finances Publiques, responsable du pôle gestion publique ;

**Art.2.** En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Valéry ANDRIEUX, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle gestion publique ou, à défaut, par Mme Maryline EVE, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques ;

**Art.3.** Cette délégation de signature est accordée aux agents suivants :

- Mme Sophie CONAN, inspectrice des Finances publiques;
- Mme Béatrice AUBRY, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Christine BEAUVAIS, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Pascal BERTHEAS, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Jean-Paul DAVANCAZE, contrôleur principal des Finances publiques;
- M. Christian DELARUE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Maryse DESPRES, contrôleur principal des Finances Publiques ;
- M. Jean-Marc LASPRESES, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Christophe ROUSSEL, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Bruno SAUZEDE, attaché d'administration ;
- Mme Nathalie DAVAL, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Françoise LECOURT, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Christelle LIEVRE, contractuelle.

**Art.4.** Le présent arrêté abroge le précédent arrêté du 03 janvier 2022 se rapportant à cet objet ;

**Art.5.** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Côtes-d'Armor et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Fait à Rennes, le 28 avril 2022

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur régional des Finances publiques de Bretagne  
et du département d'Ille-et-Vilaine

*Signé*

Hugues BIED-CHARRETON